

# L'association « Ranimons la cascade » reste plus que jamais mobilisée

Est-ce le besoin de se retrouver après le confinement ou le succès du livre et des timbres parus sur la cascade qui en sont à leur quatrième édition et ont trouvé nombre d'acheteurs ? Toujours est-il que l'assemblée a été bien suivie et que la motivation pour défendre la cascade tient bon au fil du temps. « C'est sans doute un sentiment d'injustice quant à la situation de cette cascade qui nous anime », a dit une participante. La situation a fait l'objet d'un point complet et précis après onze ans de conflit. Par exemple : la décision du printemps du Tribunal Administratif de casser l'arrêté préfectoral de fermeture définitive de 2016 a fait l'objet d'un recours en appel par l'association devant la Cour de Bordeaux. Il a



Le respect des règles sanitaires a été suivi par les participants à cette Assemblée Générale.

été accompagné d'un argumentaire précis qui attend maintenant des réponses de la partie adverse depuis neuf mois. On se rappelle que

l'exploitant a fait l'objet en mars 2018 d'une condamnation pour abus de biens sociaux par le TGI de Rodez. Elle n'a pas encore été exécutée car l'exploitant a fait appel. Le président de la cour d'appel de Montpellier vient d'informer l'association que ce procès en

appel serait audiéncé au cours du dernier trimestre de 2021. Un contrat faux signé en 2012 entre EDF et la Société Hydroélectrique (contrat de 1 150 kW au vu d'une autorisation de 530 kW) a fait l'objet d'un signalement précis au procureur de la république de Rodez par ranimons la cascade en janvier 2018. Le procureur général de Montpellier vient de signifier à ce dernier qu'il devait désormais répondre « dans un court délai ». Yves Garric, vice-président, a rappelé que l'État, « qui s'est fourvoyé dans ce dossier, avait une obligation morale vis-à-vis de Salles-la-Source et le devoir de trouver une solution ». Il a encouragé à mobiliser l'ensemble des politiques du département.